



Une utilisation judicieuse et efficace des ressources

smarter medicine: la liste «Top-5» pour l'ophtalmologie

Organisation de soutien «smarter medicine – Choosing Wisely Switzerland»

La Société Suisse d'Ophtalmologie (SSO) a chargé sa Commission de qualité et de déontologie d'élaborer des recommandations «Choosing Wisely» pour la Suisse. Les recommandations sont très proches de celles du modèle américain.

L'ophtalmologie est une spécialité médicale caractérisée par l'innovation et qui évolue très rapidement. Il est donc d'autant plus important de ne pas perdre de vue les recommandations, d'y réfléchir et le cas échéant d'adapter les pratiques. L'une des principales préoccupations de la SSO est de garantir et de développer la qualité supérieure qu'offre d'ores et déjà l'ophtalmologie en Suisse, tout en contribuant à l'utilisation judicieuse et efficace des ressources du système de santé.

La Société Suisse d'Ophtalmologie formule les cinq recommandations suivantes:

Elaboration de cette liste

La SSO a chargé sa Commission de qualité et de déontologie d'émettre des recommandations au sujet de la liste «Choosing Wisely» de l'ABIM Foundation. En concertation avec les groupes d'expertes et d'experts compétents et le Comité de la SSO, les cinq principales recommandations d'ores et déjà existantes de l'American Academy of Ophthalmology (AAO) ont été examinées et évaluées de manière positive. Après plusieurs discussions au sein de la SSO, la liste des cinq recommandations principales a été légèrement modifiée, d'un commun accord, afin de répondre aux spécificités locales. La liste finale a été présentée au Comité de la SSO et approuvée, puis présentée lors de l'assemblée générale de la SSO en 2020.

1. Pas d'utilisation d'antibiotiques locaux en cas de conjonctivites virales ou non spécifiques.

L'utilisation d'antibiotiques n'est pas nécessaire dans la plupart des cas de conjonctivites et elle conduit à une

résistance croissante aux antibiotiques à l'échelle mondiale. Seul un usage rationnel des antibiotiques permet de préserver leur efficacité à long terme, afin que nous puissions également continuer à l'avenir à contrôler de manière fiable les infections bactériennes.

2. Pas d'usage routinier d'antibiotiques locaux lors de la préparation d'une injection dans le corps vitré (injection intravitréenne).

Des études ont révélé que l'administration prophylactique d'antibiotiques locaux n'influence pas le risque d'endophtalmie en cas d'injections intravitréennes. Une désinfection préopératoire appropriée selon les lignes directrices internationales s'avère suffisante. La diminution de l'utilisation d'antibiotiques réduit la sélection de germes résistants.

3. Pas d'interruption d'un traitement antiplaquettaire ou anticoagulant avant les injections intravitréennes ou les opérations de la cataracte menées sous anesthésie par gouttes.

Dans le cadre des interventions susmentionnées, le risque hémorragique périopératoire est très faible et il n'est pas augmenté de façon significative par la prise d'antiagrégants plaquettaires ou d'anticoagulants. En revanche, l'interruption de ces traitements accroît le risque de complications thromboemboliques chez les patientes et les patients et elle n'est pas justifiable pour les interventions mentionnées.

4. Pas d'utilisation routinière de techniques d'imagerie chez les patientes et les patients asymptomatiques, en l'absence de signes cliniques évocateurs d'une affection oculaire et en l'absence de conséquences.

Le recours à des techniques d'imagerie (par ex. tomographie en cohérence optique; photographie du fond d'œil) n'est pas indiqué en l'absence de symptômes, de signes cliniques ou de conséquences thérapeutiques. Un usage adéquat des modalités d'imagerie modernes contribue à la réduction des coûts et à la préservation des ressources dans le domaine de la santé.

5. Pas de pose de l'indication d'une opération de la cataracte sur la seule base d'une opacification manifeste du cristallin.

L'opération de la cataracte est une indication relative, qui doit être posée en prenant en considération à la fois les souhaits de la patiente ou du patient et le risque opératoire individuel. Ce n'est que dans de rares cas que l'opération s'avère absolument nécessaire. Cela peut être le cas lorsqu'une non-intervention pourrait se solder par une atteinte visuelle permanente – par ex. dans le cadre d'une cataracte intumescente avec perturbation de la pression intraoculaire.

Crédits photo

Tamás Ambrits | Dreamstime.com

Organisation de soutien
smarter medicine
c/o SSMIG
Monbijoustrasse 43
CH-3001 Berne
smartermedicine[at]sgaim.ch

La campagne «smarter medicine»

L'organisation «smarter medicine – Choosing Wisely Switzerland» est soutenue non seulement par des organisations professionnelles et médicales, mais également par des associations qui défendent les intérêts des patientes et des patients ainsi que des consommatrices et des consommateurs; son objectif est de sensibiliser le public au thème des traitements inadéquats et des excès de traitement. Cette campagne s'inscrit dans le prolongement de l'initiative américaine «Choosing Wisely» qui a pour but de déboucher sur des «décisions judicieuses», mais aussi d'encourager une discussion ouverte entre le corps médical, les patientes et les patients et le public. Au cours des prochains mois, d'autres sociétés médicales publieront des listes Top-5 des traitements inutiles dans leur domaine. L'association a également lancé une vaste campagne en faveur des patientes et des patients en octobre 2018: les recommandations publiées jusqu'à présent sont maintenant disponibles dans un langage compréhensible par les non-spécialistes pour soutenir les décisions conjointes. Vous trouverez des informations détaillées concernant l'organisation de soutien ainsi qu'un récapitulatif des listes Top-5 existantes sous www.smartermedicine.ch/fr

L'essentiel en bref

- Dans le cadre de la campagne «smarter medicine», la Société Suisse d'Ophthalmologie (SSO) a défini cinq traitements qui – dans certaines circonstances – ne devraient pas être prescrits.
- Les cinq interventions, dont l'utilisation d'antibiotiques pour soigner une conjonctivite, ne présentent que peu ou pas d'avantages pour les patientes et les patients, mais ont des effets secondaires indésirables.
- L'une des principales préoccupations de la SSO est de garantir la qualité élevée de l'ophtalmologie en Suisse et de contribuer en même temps à l'utilisation judicieuse et efficace des ressources du système de santé.